

**Arrêt du Coup de Pouce chauffage au 30 septembre :
Énergies & Avenir craint une explosion des litiges pour les
particuliers non livrés qui ne pourront plus bénéficier de l'aide
qui leur avait été promise, et demande que les chantiers
puissent être réalisés jusqu'au 31 décembre 2021**

Le dispositif du « Coup de pouce chauffage » permettant une aide supplémentaire pour le remplacement d'une chaudière ancienne par une chaudière à très haute performance énergétique a été brutalement stoppé le 30 juin dernier par voie d'arrêté - au lieu du 31 décembre 2021 initialement prévu - laissant aux professionnels de toute une filière jusqu'au 30 septembre pour terminer les chantiers en cours. Alors que la date approche, Énergies & Avenir renouvelle le cri d'alarme de ses membres. En effet, outre cette compression des délais, la pénurie de matériaux actuelle pèse sur les capacités de production et plusieurs dizaines de milliers d'équipements ne pourront être livrés à temps, ouvrant la voie à tout autant de litiges pour les particuliers qui se verront refuser l'aide qui leur avait été promise à la signature du devis. Pour y remédier, l'association demande une extension du délai de réalisation des chantiers au 31 décembre 2021. Elle préconise également une meilleure écoute par l'administration des professionnels qui ont mis en lumière ce problème depuis plusieurs mois.

Des dizaines de milliers de ménages touchés alors que 55 000 à 60 000 chaudières ne pourront être livrées

Les professionnels alertent l'administration depuis plusieurs mois. Étant donné la pénurie de matériaux et de semi-conducteurs qui touche des pans entiers de l'économie, les équipements de chauffage comme les chaudières connaissent des retards de livraison allant jusqu'à plusieurs mois, malgré les efforts des industriels. L'arrêt du Coup de pouce chauffage avant le terme de la 4ème période des certificats d'économies d'énergie (initialement prolongée [par décret](#) jusqu'au 31 décembre 2021) ne fait qu'aggraver une situation déjà complexe, pour les professionnels comme pour les particuliers, malgré les signalements répétés auprès de l'administration.

« Nos membres qui fédèrent les industriels sont formels : 55 à 60 000 chaudières sont concernées et ne pourront être livrées avant le 30 septembre. Cela signifie que les ménages ne pourront pas avoir accès à la prime bonifiée qui leur est due et sur laquelle ils comptaient. Celle-ci pouvant être comprise entre 600 et 1200 euros par équipement selon que le ménage est considéré comme précaire ou non, nous parlons de litiges de plusieurs millions d'euros. Cette situation n'est acceptable pour personne, raison pour laquelle nous demandons que les chantiers puissent être réalisés jusqu'au 31 décembre 2021. » explique Philippe Méon, Président d'Énergies & Avenir.

Ce délai permettrait de répondre aux engagements pris auprès des particuliers. Il tient par ailleurs compte des inquiétudes partagées par l'administration : aucun effet d'aubaine n'est possible et le nombre de chantiers concernés ne pourra pas augmenter étant donné que les devis, dont la date de signature doit être antérieure au 1^{er} juillet 2021, ont été horodatés dans les outils Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) des acteurs du dispositif et ne peuvent donc être antidatés. De plus, l'association rappelle que les CEE ne sont pas de l'argent public, une extension de trois mois n'aurait donc aucun impact sur le budget de l'État.

L'appel des professionnels à davantage de stabilité et d'écoute

Cette situation n'est malheureusement pas une exception. Si la pénurie actuelle de matériaux est une circonstance aggravante, l'origine du problème réside dans l'arrêt d'une aide avant le terme initialement prévu et de son annonce moins de six mois avant. Une situation qui se répète également dans les refontes incessantes des aides à la rénovation.

Les décisions politiques se succèdent, contredisant les précédentes, au détriment de la réalité du terrain, et bien sûr des consommateurs qui doivent naviguer entre une multiplicité d'interlocuteurs, dans un environnement changeant et complexe.

« Notre association a toujours plaidé en faveur d'aides stables, incitatives et accessibles à tous. Cette stabilité est la condition sine qua non pour la bonne réussite des politiques mises en place par les pouvoirs publics. N'oublions pas que les premiers relais de la rénovation énergétique sont les artisans qui effectuent les travaux et conseillent les ménages. » a souligné Philippe Méon.

Pour que la rénovation ne se fasse pas au détriment des ménages mais pour qu'ils gagnent en efficacité énergétique et en confort ; pour que les objectifs ambitieux de rénovation que s'est fixés la France soient atteints, et pour le bien d'une filière industrielle et artisanale majoritairement française... Énergies & Avenir demande une extension du délai de réalisation des travaux éligibles au Coup de pouce chauffage jusqu'au 31 décembre 2021 et plus de stabilité réglementaire et d'écoute des professionnels.

CONTACTS PRESSE

Tania Chemtob • tania.chemtob@bcw-global.com • 01 56 03 14 20

A propos d'Énergies & Avenir : l'association des professionnels engagés pour le développement du chauffage durable :

L'association Énergies & Avenir, créée en 1991, a pour mission de proposer et de promouvoir, de concert avec l'ensemble des parties prenantes, des solutions techniques permettant de relever les défis énergétiques et environnementaux de demain et d'engager concrètement la mise en œuvre de la transition énergétique en France. Elle regroupe l'ensemble des professions de la filière du chauffage à eau chaude - fournisseurs d'énergies, organisations professionnelles du bâtiment, de l'exploitation maintenance et entretien, fabricants et distributeurs d'équipement - tous convaincus de la nécessité du développement du chauffage durable.

Énergies & Avenir est aujourd'hui identifiée comme un interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics, reconnue pour sa grande expertise technique dans le domaine de la thermique des bâtiments et par la force de ses propositions en faveur de solutions innovantes.

La filière chauffage à eau chaude représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 90 milliards d'euros et 300 000 emplois en France. Il s'agit d'un gisement d'emplois de proximité et non délocalisables.